

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif

Entité de gestion "Assainissement collectif" pour les communes en régie

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service.....	4
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4	Nombre d’abonnés	4
1.5	Volumes facturés	5
1.6	Détail des imports et exports d’effluents	5
1.7	Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0).....	5
1.8	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.9	Ouvrages d’épuration des eaux usées	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	7
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration	7
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....	8
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service	10
2.1	Modalités de tarification	10
2.2	Facture d’assainissement type (D204.0)	11
2.3	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1	Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1)	14
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	17
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	17
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	19
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	19
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	20
3.10	Conformité des performances des équipements d’épuration (P254.3).....	21
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	21
3.12	Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	22
3.13	Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P257.0).....	22
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	23
3.15	Autre indicateur technique : données de consommation énergétique	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1	Montants financiers.....	24
4.2	Etat de la dette du service	24
4.3	Amortissements.....	24
4.4	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	25
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l’assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	26
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	26
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

Annexes	28 à 79
---------------	---------

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-257_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET
- Nom de l'entité de gestion : "assainissement collectif" en régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté d'agglomération**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ajain, Anzême, Bussière-Dunoise, Gartempe, **Guéret**, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Sainte-Feyre, Savennes

Au 1^{er} janvier 2022, au terme de la délégation de service public (DSP), le service d'assainissement collectif de la Ville de Guéret a été intégré à la régie de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20
 - Délibération du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020

- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non pas de zonage d'assainissement intercommunal

(1) Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie par **Régie à autonomie financière**

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 220 habitants** au 31/12/2022 (5 661 au 31/12/2021).

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 459 abonnés** au 31/12/2022 (3 239 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés au 31/12/2022	Nombre d'habitants desservis au 31/12/2022
Ajain	142	142	278
Anzême	148	146	219
Bussière-Dunoise	268	270	338
Gartempe	15	16	19
Guéret		5 203	12 600
Jouillat	53	54	71
La Brionne	67	69	150
La Chapelle-Taillefert	68	68	127
La Saunière	140	140	297
Montaigut-le-Blanc	70	72	113
Saint-Christophe	4	8	15
Saint-Fiel	260	255	490
Saint-Laurent	171	175	339
Saint-Léger-le-Guérétois	66	68	120
Saint-Silvain-Montaigut	22	23	30
Saint-Sulpice-le-Guérétois	426	425	765
Saint-Vaury	480	482	778
Saint-Victor-en-Marche	60	62	98
Saint-Yrieix-les-Bois	132	131	161
Sainte-Feyre	572	574	1082
Savennes	75	76	126
Total	3 239	8 459	18 220

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

La variation du nombre d'abonnés 2022 par rapport à 2021 est de + **161 %**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : non connu

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **33,07 abonnés/km** au 31/12/2022 (25,49 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,15 habitant/abonné** au 31/12/2022 (1,75 habitant/abonné au 31/12/2021).

1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		934 377	
Abonnés non domestiques (Guéret)		6 758	
Total des volumes facturés aux abonnés	264 770	941 135	255,4 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Détail des imports et exports d'effluents



Les exportations d'effluents concernent la station d'épuration des Gouttes de Guéret.

Export vers step de Guéret	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Effluents E.U. réseau de Saint-Fiel	6 999	7 458	
Effluents E.U. réseau de Ste Feyre	8 055	56 067	
Effluents E.U. réseau de Saint-Sulpice le G.	19 930	19 837	
Total des volumes exportés	34 984	83 362	138,3 %

L'arrêt de la station d'épuration de Sainte-Feyre a contribué à augmenter significativement les volumes d'eaux usées arrivant à la station d'épuration des Gouttes.

Import d'effluents	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2022 (2 au 31/12/2021).

Il s'agit de :

- ✓ Société AMIS à Guéret
- ✓ Etablissement de santé MGEN (centre médical) à Sainte-Feyre : Convention de déversement dans le réseau collectif de Guéret

Convention de déversement dans le réseau collectif de Guéret
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

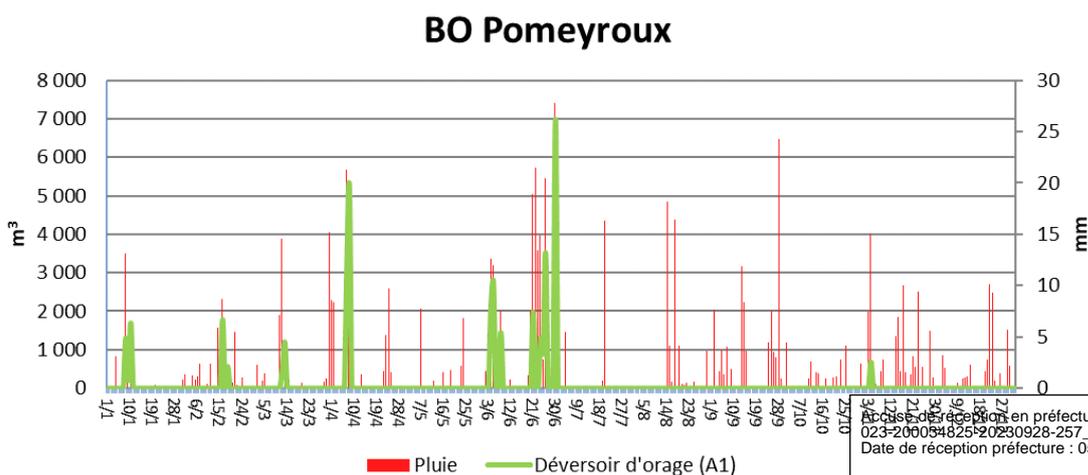
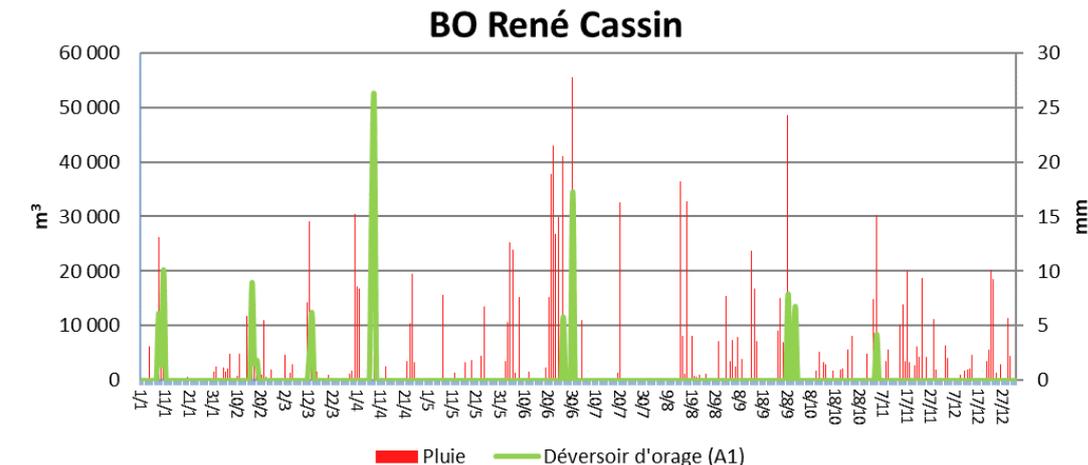
- * 112,83 km de réseau unitaire hors branchements (intégration de 86,5 km de linéaire de Guéret)
- * 142,93 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (intégration de 42,16 km de linéaire de Guéret)

soit un linéaire de collecte total de **255,76 km** (127,09 km au 31/12/2021 hors Guéret).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin de stockage des E.U. (réutilisation bassin de clarification de l'ancienne step)	La Chapelle Taillefert « PR bourg »	Environ 25 m ³
Bassin tampon (réutilisation bassin stabilisation/activation de l'ancienne step)	Saint-Vaury « bourg »	Environ 200 m ³
Bassin d'orage (réutilisation bassin de l'ancienne step)	Ancienne step – Ste Feyre	170 m ³
Bassin d'orage	Avenue René Cassin - Guéret	2 500 m ³
Bassin d'orage	Pommeyroux - Guéret	2 500 m ³

Bilan des déversements des bassins d'orage de Guéret :

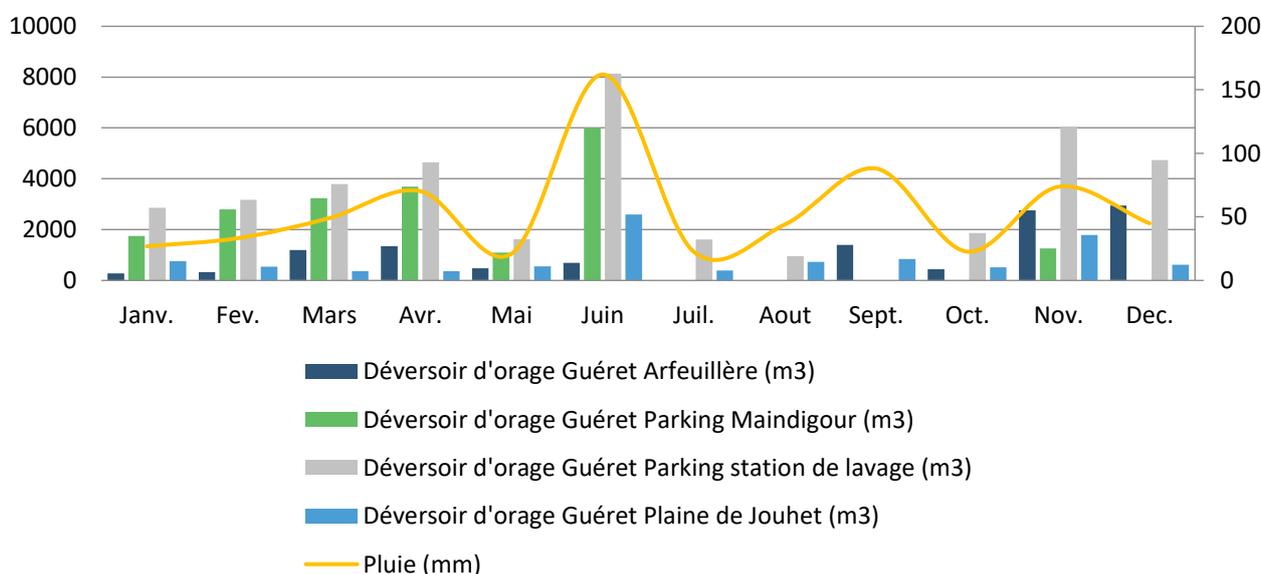


023-20005482520230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Sur Guéret, il existe 4 déversoirs d'orage (DO) équipés de débitmètres permettant de mesurer les volumes déversés :

- DO « Arfeuillère »
- DO « Plaine de Jouhet »
- DO « Parking station de lavage »
- DO « Parking Maindigour »

Volumes déversés aux déversoirs d'orages (DO)



1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère **32 stations de traitement des eaux usées (STEU)** qui assurent le traitement des eaux usées.

L'**Annexe 1** présente les caractéristiques des 32 stations d'épuration gérées en régie.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

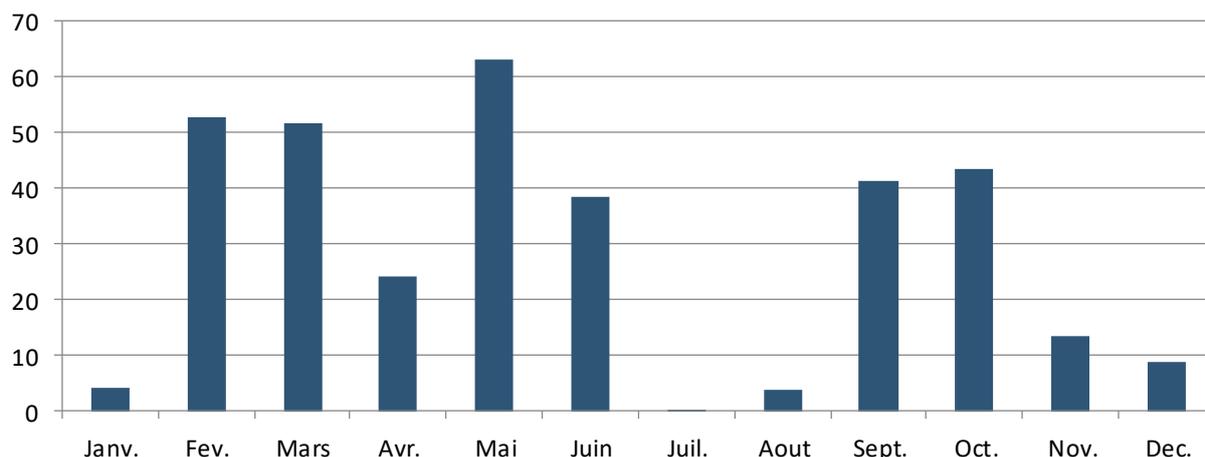


Seule la station d'épuration des Gouttes de Guéret a une production annuelle de boues qui sont évacuées vers une filière d'épandage agricole. En 2022, la quantité de boues produites a été de 346 tonnes.

L'évolution réglementaire de la gestion des boues « Covid » a impliqué une augmentation du traitement à la chaux, une mise en place d'un suivi du pH et de la qualité bactériologique de ces dernières.

En 2022, le caractère hygiénisant réglementaire a été respecté et a permis l'épandage agricole des boues.

Step des Gouttes : boues produites (tonnes MS par mois)



Dans le cadre de la réhabilitation du système d'épuration de Saint-Laurent, il y a eu curage des lagunes avant remodelage du terrain pour l'implantation de lits plantés de roseaux.

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Rappel Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) (Code Sandre : 0423096S0006)	382,24	481,402
Station d'épuration de Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0003)	0	0
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-Le-Blanc) (Code Sandre : 0423132S0001)	0	0
Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0004)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0001)	0	0
Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0002)	0	0
Station d'épuration de Badant (Savennes) (Code Sandre : 0423170S0002)	0	0
Station d'épuration Lotissement Demoranges (Saint Vaury) (Code Sandre : 0423247S0004)	0	0
Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême) (Code Sandre : 0423004S0004)	0	0
Station d'épuration de Chignaroche (Anzême) (Code Sandre : 0423004S0002)	0	0
Station d'épuration Rue de la scierie (La Saunière) (Code Sandre : 0423169S0002)	0	0

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Rappel Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration d'Anzème Péchadoire (Anzème) (Code Sandre : 0423004S0003)	0	0
Station d'épuration des Loges (La Brionne) (Code Sandre : 0423033S0001)	0	0
Station de St Christophe (Saint-Christophe) (Code Sandre : 0423186S0001)	0	0
Lagunage (La Chapelle-Taillefert) (Code Sandre : 0423052S0002)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Jouillat) (Code Sandre : 0423101S0001)	0	0
Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-Le-Guérotois) (Code Sandre : 0423245S0003)	0	0
Station d'épuration du bourg + Monteillard (Saint-Silvain-Montaigut) (Code Sandre : 0423243S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel) (Code Sandre : 0423195S0001)	0	0
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guérotois) (Code Sandre : 0423245S0002bis)	0	0
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) (Code Sandre : 0423002S0001)	0	0
Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent) (Code Sandre : 0423206S0002)	0	0
Nouvelle station (Saint-Vaury) (Code Sandre : 0423052S0003)	0	0
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) (Code Sandre : 0423206S0001)	254,94	0
Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise) (Code Sandre : 0423036S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) (Code Sandre : 0423036S0002)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Gartempe) (Code Sandre : 0423088S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérotois) (Code Sandre : 0423208S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Savennes) (Code Sandre : 0423170S0001)	0	0
Station d'épuration de Le Méry (La Saunière) (Code Sandre : 0423169S0001)	0	0
Station d'épuration La station » (gare) (La Brionne) (Code Sandre : 0423033S0002)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-En-Marche) (Code Sandre : 0423248S0001)	0	0
Total des boues évacuées	637,20	481,40

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		--
Participation aux frais de branchement		--

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité (moyenne des tarifs)			
Part fixe (€ HT/an) – valeur moyenne sur périmètre de la régie			
	Abonnement ⁽¹⁾	92,69 €	88,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,329 €/m ³	2,08 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité :

Minimum = 12,50 € HT ; Maximum = 125 € HT

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 338/21 du 21/12/2021 fixant les tarifs du service de l'assainissement au 01/01/2022
- Délibération n°180/22 du 24/06/2022 adoptant le bordereau des prix de prestations annexes relatives à l'assainissement
- Délibération n° 224/22 du 24/11/2022 fixant les tarifs du service de l'assainissement au 01/01/2023
- Délibération n° 321/22 du 15/12/2022 fixant les tarifs pour le dépotage d'effluents extérieurs (boues, lixiviats, matières de vidange) à la station d'épuration des Gouttes (Guéret) Année 2023

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Cette facture type est établie à partir des valeurs moyennes de la part fixe d'abonnement et de la part variable.

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	92,69	88,00	-6,1%
Part proportionnelle	159,48	249,60	56,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	252,17	336,60	33,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	27,14	35,58	31,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,34	54,78	18,2%
Total	298,51	391,38	31,1%
Prix TTC au m³	2,49	3,26	30,9%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil d'exploitation des régies a validé le scénario d'harmonisation et de convergence tarifaire des prix de l'assainissement sur une période de 10 ans, visant à réduire progressivement l'écart entre le Minimum tarifaire à 2,58 € TTC/m³ (Guéret) et le Maximum tarifaire à 3,84 € TTC/m³ (Anzême) : actuellement écart de 49 % (voir tableau ci-après).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

La tarification de l'année 2023 pour chaque commune est détaillée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE REGIE	VP.191 Part fixe € HT	Part variable € HT	Part variable pour 120 m3 € HT	VP.217 Redevance AELB € HT	Facture 120 m ³ € HT	VP.213 TVA (10,0%) € HT	Facture 120 m ³ € TTC	D204.0 € TTC/m ³	Rappel 2022 € TTC/m ³
AJAIN	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	1,25
ANZEME	150,00	2,080	249,60	19,20	418,80	41,88	460,68	3,84	4,06
LA BRIONNE	95,00	2,080	249,60	19,20	363,80	36,38	400,18	3,33	2,28
BUSSIERE DUNOISE	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	2,24
LA CHAPELLE TAILLEFERT	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	2,66
GARTEMPE	135,00	2,080	249,60	19,20	403,80	40,38	444,18	3,70	2,78
GUERET	12,50	2,080	249,60	19,20	281,30	28,13	309,43	2,58	2,01
JOUILLAT	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	1,88
MONTAIGUT LE BLANC	87,00	2,080	249,60	19,20	355,80	35,58	391,38	3,26	2,07
LA SAUNIERE	87,00	2,080	249,60	19,20	355,80	35,58	391,38	3,26	3,25
SAVENNES	80,00	2,080	249,60	19,20	348,80	34,88	383,68	3,20	2,98
ST CHRISTOPHE	125,00	2,080	249,60	19,20	393,80	39,38	433,18	3,61	2,81
STE FEYRE	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	2,71
ST FIEL	105,00	2,080	249,60	19,20	373,80	37,38	411,18	3,43	2,28
ST LAURENT	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	1,78
ST LEGER LE GUERETOIS	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	3,18
ST SILVAIN MONTAIGUT	83,00	2,080	249,60	19,20	351,80	35,18	386,98	3,22	3,00
ST SULPICE LE GUERETOIS	125,00	2,080	249,60	19,20	393,80	39,38	433,18	3,61	2,53
ST VAURY	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	1,32
ST VICTOR EN MARCHE	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	2,04
ST YRIEIX LES BOIS	75,00	2,080	249,60	19,20	343,80	34,38	378,18	3,15	2,25
MOYENNE "régie"	88,00		249,60	19,20	356,80	35,68	392,48	3,27	2,49
Minimum	12,50	2,080	249,60	19,20	281,30	28,13	309,43	2,58	1,25
Maximum	150,00		249,60	19,20	418,80	41,88	460,68	3,84	4,06

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Intégration de la Ville de Guéret dans la régie de l'assainissement

Les factures Assainissement 2023 sont présentées en **Annexe 2**.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	540 900,42	1 510 607,86	
<i>dont part fixe</i>	227 932,30	250 830,62	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont part fixe</i>			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	540 900,42	1 510 607,86	+ 179,3 %
Recettes de raccordement (réalisation/contrôle)	12 773,04	2 951,30	
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recette pour boues et effluents importés (Guéret)		70 893,59	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevance Agence de l'Eau)	30 833,29	41 611,62	
Total autres recettes	43 606,33	114 456,31	+ 158,8 %
Total des recettes	584 506,75	1 625 064,17	+ 178,0 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 (hors travaux) : **1 552 219,48 €** (584 593 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels : donnée non disponible

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	101

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **101** pour l'exercice 2022 (71 pour 2021). Il a été tenu compte de l'intégration de l'entité d'assainissement de la ville de Guéret dans la régie pour la cotation 2022.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

En 2022, il y a intégration de la station des Gouttes (Guéret) comme système d'assainissement collectant une charge de pollution supérieure à 2 000 EH.

Désignation station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Rappel Conformité exercice 2021 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH			
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) 49833 EH	495,0	100	100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	151,50	100	100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guérétois) 600 EH	35,30	100	En 2022
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	19,40		100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	17,70	100	100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	24,70	100	100
Station d'épuration d'Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	12,10	100	0
Station d'épuration du Bourg et lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	3,94	100	100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-G.) 300 EH	7,18	100	0
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-le-Blanc) 250 EH	0,42	100	100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	14,6	100	100
Autres stations d'épuration de capacité < 200 EH			
Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-les-Bois)	4,5		___
Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)	1,71		___
Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-en-Marche)	5,85		___
Station d'épuration du Bourg (Jouillat)	4,41		___
Station d'épuration de Badant (Savennes)	1,13		___
Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)	6,53		___
Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-les-Bois)	4,5		___
Station d'épuration Rue de la scierie (La Saunière)	4,95		___
Station d'épuration du Bourg (Savennes)	2,79		___
Station d'épuration des Loges (La Brionne)	3,6		___
Station d'épuration La station » (gare) (La Brionne)	3,6		___
Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)	2,92		___
Station d'épuration des Quatre Chemins (Saint-Yrieix-les-B)	0,9		___
Station d'épuration du bourg+Monteillard (Saint-Silvain-M.)	1,8		___
Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent)	2,25		___

Accusé de réception en préfecture
023-20034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-le-G.)	2,75		---
Station d'épuration du Bourg (Gartempe)	1,35		---
Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois)	2,7		---
Station d'épuration « la Grangeade » (Saint-Christophe)	0,45		---
Station d'épuration d'Anzême Péchadoire (Anzême)	0,54		---
Station d'épuration Lotissem. Demoranges (Saint Vaury)	1,62		---

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100 %** (88 % en 2021).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

En 2022, il y a intégration de la station des Gouttes (Guéret) comme système d'assainissement collectant une charge de pollution supérieure à 2 000 EH.

Désignation station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Rappel Conformité exercice 2021 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH			
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) 49833 EH	495,0	100	100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	151,50	100	100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guérétois) 600 EH	35,30	100	En 2022
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	19,40	100	100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	17,70	100	100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	24,70	100	100
Station d'épuration d'Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	12,10	100	100
Station d'épuration du Bourg et lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	3,94	100	100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-G.) 300 EH	7,18	100	100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-le-Blanc) 250 EH	0,42	100	100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	14,6	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100 %** (91 % en 2021).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
023-209034825-20230928-257_23-DE
Bonne de réception en préfecture: 05/09/2023

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. En 2022, il y a intégration de la station des Gouttes (Guéret) comme système d'assainissement collectant une charge de pollution supérieure à 2 000 EH.

Désignation station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Rappel Conformité exercice 2021 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH			
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) 49833 EH	495,0	100	0
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	151,50	0 ⁽¹⁾	100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guérétois) 600 EH	35,30	100	En 2022
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	19,40	100	100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	17,70	100	100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	24,70	100	100
Station d'épuration d'Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	12,10	100	100
Station d'épuration du Bourg et lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	3,94	100	100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-G.) 300 EH	7,18	100	100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-le-Blanc) 250 EH	0,42	100	100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	14,6	100	100

(1) Déclassement car non-conformité sur performance de traitement du paramètre Phosphore

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **80 %** (91 % en 2021).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Uniquement pour les stations d'épuration concernées par la production et l'évacuation de boues en 2022 (voir chapitre 1.10) :

- ⇒ step de Guéret les Gouttes
- ⇒ step de Saint-Laurent (bourg)

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100% en 2021).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants** (0 en 2021).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : **4**

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de **1,6 par 100 km de réseau** (0 en 2021).

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km			0,45	0,76	1,642

Données disponibles à partir de 2020 (intégration du linéaire renouvelé de Guéret)

Au cours des 3 dernières exercices, **2,852 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,22 %** (0,0 % en 2021).

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Seule la station d'épuration des Gouttes de capacité supérieure à 2000 EH est concernée par cet indicateur.

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Rappel % de bilans conformes exercice 2021
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH				
Station d'épuration les Gouttes (Guéret)	52	52	100	96,1

Pour l'exercice 2022, l'indice de conformité des performances des équipements d'épuration est **100 %**.

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Non
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages) Commentaire : uniquement pour le système d'assainissement de Guéret	Oui	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Non
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2021).

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Encours de la dette en €	3 066 626,11	2 465 421,54
Épargne brute annuelle en €	475 821,46	123 973,79
Durée d'extinction de la dette en années	6,4	19,9

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	30 875,93	20 613,96
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	621 869,65	544 576,28
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	4,97	3,79

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de **0,24 pour 1000 abonnés** (0,62 en 2021).

3.15 Autre indicateur technique : données de consommation énergétique

Pour mesurer l'impact des hausses du prix de l'énergie, établir des comparatifs entre ouvrages et suivre l'évolution des coûts de l'énergie, le rapport 2022 présente un tableau récapitulatif des consommations et dépenses d'énergie électrique des installations d'assainissement collectif du périmètre de la régie du Grand Guéret.

Tous les équipements référencés ne sont pas utilisateurs d'énergie électrique, mais sont intégrés dans la comptabilisation des volumes facturés. Cela permet d'obtenir des ratios moyennés sur le périmètre de la régie de l'assainissement.

COMMUNE	Equipements		volumes E.U. facturés 2022 m3	Consommation énergie 2022 kWh	Coût énergie 2022 € HT	Ratio kWh/m3 facturé	Coût au kWh € HT/kWh	Coût du kWh au m3 facturé € HT/m3
	Poste relevage	station d'épuration						
AJAIN	1	1	21 132	29 018	4 171,07	1,37	0,144	0,197
ANZEME	2	3	8 599	768	310,97	0,09	0,405	0,036
LA BRIONNE		2	4 614	0	-			
BUSSIÈRE DUNOISE	1	2	20 965	2 183	405,55	0,10	0,186	0,019
LA CHAPELLE T.	2	1	7 122	7 078	697,45	0,99	0,099	0,098
GARTEMPE		1	559	0	-			
GLENIC								
GUERET	11	1	686 110	965 371	112 659,25	1,41	0,117	0,164
JOULLAT		1	2 781	0	-			
MAZEIRAT								
MONTAIGUT LE BLAN	1	1	4 500	238	134,66	0,05	0,566	0,030
PEYRABOUT								
LA SAUNIÈRE	1	2	10 661	3 283	670,49	0,31	0,204	0,063
SAVENNES		2	5 191	0	-			
ST CHRISTOPHE		1	412	0	-			
ST ELOI								
STE FEYRE	4		42 100	62 987	12 085,97	1,50	0,192	0,287
ST FIEL	6	1	16 897	8 156	1 876,37	0,48	0,230	0,111
ST LAURENT		2	13 780	0	-			
ST LÉGER LE G.	1	1	4 138	392	477,25	0,09	1,217	0,115
ST SILVAIN MONTAIG	1	1	955	456	195,55	0,48	0,429	0,205
ST SULPICE LE G.	1	2	39 689	21 652	3 744,54	0,55	0,173	0,094
ST VAURY	4	2	37 845	112 160	14 832,64	2,96	0,132	0,392
ST VICTOR EN MARC	1	1	5 350	630	216,07	0,12	0,343	0,040
ST YRIEIX LES BOIS	2	4	7 735	1 038	444,27	0,13	0,428	0,057
TOTAL REGIE	39	32	941 135	1 215 410	152 922,10	1,29	0,126	0,162

La station d'épuration des Gouttes de Guéret représente à elle seule :

- 72,9 % des volumes facturés
- 75,7 % de la consommation énergétique globale
- 68,7 % du coût global de l'énergie

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers



	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en € HT	1 232 342	
Dont montant pour travaux de renouvellement des réseaux en €	756 638	784 000
Montants des subventions en € (versées)	901 185	107 277
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les principales subventions d'investissement versées proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le transfert des eaux usées de Sainte-Feyre vers la station de Guéret, la réhabilitation de la step de Savennes, la réhabilitation des réseaux d'assainissement des bourgs d'Ajain et Saint-Laurent.

4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	3 066 626,11	2 465 421,54
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital (1641)	339 141,08
	en intérêts (6611)	70 294,12

4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de **768 272 €** (338 250 € en 2021).

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



commune	Projets à l'étude	Période prévisionnelle	Montants prévisionnels en €
Guéret	Réalisation diagnostic des réseaux E.U et zonage EPU	2023-2025	600 000
Guéret	Mise en conformité déversoirs d'orage (DO)	2023-2024	136 000
Anzême/Jouillat/St Léger le G./La Brionne	Réalisation diagnostics des réseaux E.U	2023-2025	100 000
Ajain/Jouillat/St Fiel/St Victor en M./St Yrieix les B.	Stations d'épuration : réalisation de curage de lagunes, y compris bathymétrie et évacuation (épandage) des boues	2023-2024	150 000
St Sulpice le G./St Yrieix les B./St Vaury	Réhabilitation postes de refoulement (GC/pompes)	2023	240 000
La Chapelle Taillefert	Réhabilitation réseaux d'assainissement du bourg + RD940 suite diagnostic	2023	159 000
Saint-Vaury	Réhabilitation des réseaux E.U. bourg	2024	350 000
Guéret	Reprise réseaux d'assainissement Avenue du Poitou (tranches)	2024 ...	600 000

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a traité des demandes d'abandon de créance qui ont été accordées.

1 515,16 € ont été abandonnés, soit **0,0016 €/m³** pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu d'aide à la coopération décentralisée

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Rappel valeur 2021	Valeur 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 661	18 220
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	637,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,49	3,26
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	____%	____%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	71	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	80%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0016
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	1,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0,22%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	____%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	19,9	6,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,79%	4,97%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,62	0,24

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

ANNEXES

	Page
<u>Annexe 1</u> :	Ouvrages d'épuration des eaux usées (32 fiches descriptives) 29 à 61
<u>Annexes 2.1 à 2.10</u> :	Factures Assainissement 120 m ³ Année 2023 62 à 71
<u>Annexes 3</u>	Bilan station d'épuration des Gouttes de Guéret (extrait rapport du prestataire 2022)
	3.1 Evolution des volumes annuels entrée/sortie station des Gouttes 72 à 73
	3.2 Pollution entrante dans le système de traitement 74
	3.3 Pollution sortante du système de traitement 75
<u>Annexe 4</u>	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 76 à 79

ANNEXE 1 : OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

(32 FICHES DESCRIPTIVES)

N° fiche	Commune	Nom station	Capacité nominale EH	Page
1	Guéret	Les Gouttes	49 833	32
2	Saint-Vaury	Bourg + ZA la Jarrige	1 400	33
3	Saint-Sulpice le Guéretois	Bourg (nouvelle station)	850	34
4	Bussière Dunoise	Bourg	550	35
5	Ajain	Route de Guéret	533	36
6	Saint-Laurent	Chen (le bourg)	400	37
7	Anzême	Bourg	333	38
8	Saint-Fiel	Bourg et lotissement des Verrines	300	39
9	Saint-Léger le Guéretois	Bourg	300	40
10	Montaigut-Le-Blanc	Station-Gare	250	41
11	La Chapelle-Taillefert	Bourg	215	42
12	Saint-Yrieix les Bois	Bourg	200	43
13	Bussière Dunoise	Camping	188	44
14	Saint-Victor en Marche	Bourg	180	45
15	Jouillat	Bourg	150	46
16	Savennes	Badant	150	47
17	La Saunière	Le Méry	140	48
18	Saint-Yrieix les Bois	La Charse	130	49
19	La Saunière	Route de la Scierie	110	50
20	Savennes	Bourg	100	51
21	La Brionne	Les Loges	90	52
22	La Brionne	Station-Gare	90	53
23	Anzême	Chignaroche	80	54
24	Saint-Yrieix les Bois	Les Quatre Chemins	80	55
25	Saint-Silvain Montaigut	Bourg + Monteillard	80	56
26	Saint-Laurent	Barbant	75	57
27	Saint-Sulpice le Guéretois	Banassat	60	58
28	Gartempe	Bourg	60	59
29	Saint-Yrieix les Bois	La Faye	60	60
30	Saint-Christophe	Eco-village La Grangeade	50	61
31	Anzême	Péchadoire	49	62
32	Saint Vaury	Lotissement Demoranges	40	63

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N°1: Station d'épuration des Gouttes (Guéret)

Code Sandre de la station : 0423096S0006

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service			01/04/1990										
Commune d'implantation			Guéret (23096)										
Lieu-dit			Les Gouttes										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			49 833										
Nombre d'abonnés raccordés			6 120										
Nombre d'habitants raccordés			15 055										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			16 840										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/06/1989 complété par les arrêtés du 27/01/2003 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur ruisseau des Chers										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		93					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		89					
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		90					
NGL (azote global)		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		88					
NTK (azote Kjeldhal)		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
Phosphore total		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		88					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne ⁽³⁾		OUI		< 3,0	> 96,5	< 30,0	> 85,9	3,7	97,1	2,23	93,2	0,26	91,8

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

⁽³⁾ Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées en auto-surveillance (bilan 24 heures en fréquence hebdomadaire)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 2 : Nouvelle station d'épuration "Bourg + ZA la Jarrige" (Saint-Vaury)

Code Sandre de la station : 0423052S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées à aération prolongée									
Date de mise en service		15/11/2014_									
Commune d'implantation		Saint-Vaury (23247)									
Lieu-dit		La Jarrige									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1 400 (84,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		471									
Nombre d'habitants raccordés		763 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Balaine (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) / tout temps				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		70		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
MES		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NKT		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/11/2021	OUI	3	98	30	93	2	>99	2.9	94	0.92	83
20/12/2021			97		92		93		87		53
21/03/2022	OUI	4	>99	31	98	5.6	>99	6.6	92	2.76	81
07/09/2022	NON	8	96	50	89	23	92	5.3	90	2.53	57

* 1 bilan 24 heures 2 fois par an

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 3 : Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guéretois)

Code Sandre de la station : 0423245S0002bis

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux (2 étages)								
Date de mise en service			01/09/2021								
Commune d'implantation			Saint-Sulpice le Guéretois								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			850 (51 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			400								
Nombre d'habitants raccordés			728 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			127,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau des Planches (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) / tout temps				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/12/2021	OUI	7	94	30	88	6.9	95	28.8	17	2.39	31
18/07/2022	NON (1)	7	>99	73	96	37	97	55.2	56	5.26	66

* 1 bilan 24 heures tous les ans

(1) **PH non conforme à 4.84** (niveau de rejet : 6<pH<8.5)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 4 : Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise)
Code Sandre de la station : 0423036S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		02/10/2014									
Commune d'implantation		Bussière-Dunoise (23036)									
Lieu-dit		Route de Naillat									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		550 (33,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		230									
Nombre d'habitants raccordés		288 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		82,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Isles (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/10/2020	OUI	6	93	65	70	6,2	94	20,6	14	2,56	4
11/10/2021	OUI	<3	>99	54	95	3.9	>99	15.6	90	2.44	86
08/06/2022	OUI	6	93	77	68	11	90	25	20	3.81	0

* 1 bilan 24 heures tous les ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 5 : Station d'épuration Route de Guéret (Ajain)

Code Sandre de la station : 0423002S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré									
Date de mise en service		01/09/1990									
Commune d'implantation		Ajain (23002)									
Lieu-dit		RD 11									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		533 (32 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		142									
Nombre d'habitants raccordés		296 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		90									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Gasnes (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/07/2020	OUI	7	98	66	89	41	88	19,9	49	5,25	0
22/09/2021	OUI	6	95	89	69	44	56	12	50	4,41	0
19/04/2022	OUI	3	98	50	83	27	72	22,8	24	1,24	52

* 1 bilan 24 heures tous les ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 6 : Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent)

Code Sandre de la station : 0423206S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/12/1991									
Commune d'implantation		Saint-Laurent (23206)									
Lieu-dit		Bourdessoule									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450 (27,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		154									
Nombre d'habitants raccordés		300 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		118									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Cherpont (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/07/2020	OUI	6	>99	66	94	77	92	19,8	82	3,45	68
23/08/2022	OUI	<3	99	41	94	11	96	64.3	36	4.64	36

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 7 : Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême)
Code Sandre de la station : 0423004S0004

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien										
Date de mise en service			14/11/2013										
Commune d'implantation			Anzême (23004)										
Lieu-dit			Route du Pré des Iles										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			333 (20 kg DBO ₅ /j)										
Nombre d'abonnés raccordés			105										
Nombre d'habitants raccordés			165 (estimé)										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			50										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Siauve (BV la Creuse)										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60							
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60							
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h *		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/08/2020		OUI		8	97	91	85	8.4	98	21.6	86	1.46	88
31/05/2022		OUI		12	>99	106	98	52	99	19.1	94	2.9	93

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 8 : Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel)

Code Sandre de la station : 0423195S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/11/1983									
Commune d'implantation		Saint-Fiel (23195)									
Lieu-dit		Les Pénots									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300 (18 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		70									
Nombre d'habitants raccordés		138 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Naute (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/11/2021	OUI	6	93	54	72	14	82	28.1	5	3.29	0

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 9 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérétois)

Code Sandre de la station : 0423208S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/07/2008									
Commune d'implantation		Saint-Léger-le-Guérétois (23208)									
Lieu-dit		Route de la Loze									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300 (18,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		68									
Nombre d'habitants raccordés		124 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Loze (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/10/2020	OUI	10	87	109	57	26	80	16,1	49	2,52	26
30/03/2022	OUI	7	92	22	77	5.9	97	13.2	48	1.12	64

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 10 : Station d'épuration de Montaigut Station-Gare (Montaigut-Le-Blanc)
Code Sandre de la station : 0423132S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1999								
Commune d'implantation			Montaigut-le-Blanc (23132)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250 (15 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			69								
Nombre d'habitants raccordés			117 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau sans nom (BV Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/09/2020	OUI	8	96	97	81	36	88	18.1	74	2.48	68
07/09/2022	OUI	6	96	128	64	32	77	7.2	92	2.43	76

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 11 : Station d'épuration du Bourg (La Chapelle-Taillefert)

Code Sandre de la station : 0423052S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		Juillet 2016									
Commune d'implantation		La Chapelle-Taillefert (23052)									
Lieu-dit		Route du Gué Lavaud									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		215 (13,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		68									
Nombre d'habitants raccordés		125 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38,2									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gartempe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/09/2021	OUI	3	99	77	76	11	97	28	49	4.45	27

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 12 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/12/1992								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200 (11 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			45								
Nombre d'habitants raccordés			55 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Saint-Yrieix (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-257_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 13 : Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)

Code Sandre de la station : 0423036S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1990								
Commune d'implantation			Bussière-Dunoise (23036)								
Lieu-dit			La Vergne								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			188 (11,0 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			40								
Nombre d'habitants raccordés			50 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			32								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Besse (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 14 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-En-Marche)

Code Sandre de la station : 0423248S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1992								
Commune d'implantation			Saint-Victor-en-Marche (23248)								
Lieu-dit			Hameau de gites								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			180 (9,7 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			62								
Nombre d'habitants raccordés			101 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			27								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Planchettes						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 15 : Station d'épuration du Bourg (Jouillat)

Code Sandre de la station : 0423101S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1983								
Commune d'implantation			Jouillat (23101)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150 (8,1 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			54								
Nombre d'habitants raccordés			72 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lascoux (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 16 : Station d'épuration de Badant/Parc aux loups (Savennes)

Code Sandre de la station : 0423170S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			Savennes (23170)								
Lieu-dit			Badant								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150 (9 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			30								
Nombre d'habitants raccordés			50 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau du Bois du Cher (BV la Gartempe)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 17 : Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)
Code Sandre de la station : 0423169S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			01/02/2005								
Commune d'implantation			La Saunière (23169)								
Lieu-dit			Le Méry								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			140 (8,4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			78								
Nombre d'habitants raccordés			160 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			28								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau de la Betoulle (BV la Creuse)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 18 : Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1999								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit			La Charse								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			130 (6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			48								
Nombre d'habitants raccordés			58 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			26								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lardillier (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 19 : Station d'épuration Route de la Scierie (La Saunière)

Code Sandre de la station : 0423169S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			Mai 2016								
Commune d'implantation			La Saunière (23169)								
Lieu-dit			Route de la Scierie								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			110 (6,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			62								
Nombre d'habitants raccordés			126 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			16,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de la Betoulle (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 20 : Station d'épuration du Bourg (Savennes)

Code Sandre de la station : 0423170S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/07/2002								
Commune d'implantation			Savennes (23170)								
Lieu-dit			Le Méry								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100 (6,0 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			46								
Nombre d'habitants raccordés			77 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Reillat (la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 21 : Station d'épuration des Loges (La Brionne)

Code Sandre de la station : 0423033S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			20/07/2007								
Commune d'implantation			La Brionne (23033)								
Lieu-dit			Les Loges/Mériguet								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			90 (5,4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			35								
Nombre d'habitants raccordés			75 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			13,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau La Tanche (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 22 : Station d'épuration La station » (gare) (La Brionne)

Code Sandre de la station : 0423033S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			La Brionne (23033)								
Lieu-dit			Route de Guéret								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			90 (5,14 kg DBO5/j)								
Nombre d'abonnés raccordés			34								
Nombre d'habitants raccordés			73 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11,7								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau la Tanche (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 23 : Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)

Code Sandre de la station : 0423004S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			01/09/1994								
Commune d'implantation			Anzême (23004)								
Lieu-dit			Chignaroche								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (5 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			32								
Nombre d'habitants raccordés			51 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Valette (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 24 : Station d'épuration de Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1983								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			9								
Nombre d'habitants raccordés			11 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 25 : Station d'épuration du Bourg + Monteillard (Saint-Silvain-Montaigut)

Code Sandre de la station : 0423243S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2017								
Commune d'implantation			Saint-Silvain-Montaigut (23242)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (4,63 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			23								
Nombre d'habitants raccordés			31 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11,1								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Gartempe					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 26 : Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent)

Code Sandre de la station : 0423206S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			01/01/2005								
Commune d'implantation			Saint-Laurent (23206)								
Lieu-dit			Barbant								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			75 (4,5 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			21								
Nombre d'habitants raccordés			41 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Fossé (BV de la Creuse)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 27 : Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-Le-Guérétois)

Code Sandre de la station : 0423245S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres à sable									
Date de mise en service		01/06/2005									
Commune d'implantation		Saint-Sulpice-le-Guérétois (23245)									
Lieu-dit		Banassat									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		60 (3,6 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		25									
Nombre d'habitants raccordés		46 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		9,0									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Planches (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 28 : Station d'épuration du Bourg (Gartempe)

Code Sandre de la station : 0423088S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			02/02/2012								
Commune d'implantation			Gartempe (23088)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			60 (3,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			16								
Nombre d'habitants raccordés			19 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,2								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Gartempe					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 29 : Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/12/2004								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit			La Faye/Chaumeix								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			60 (3,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			29								
Nombre d'habitants raccordés			35 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,2								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-257_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 30 : Station d'épuration "éco-village La Grangeade" (Saint-Christophe)

Code Sandre de la station : 0423186S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			Saint-Christophe (23186)								
Lieu-dit			La Grangeade								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			50 (3 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			8								
Nombre d'habitants raccordés			15 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau du Pré Chapitre (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 31 : Station d'épuration d'Anzème Péchadoire (Anzème)

Code Sandre de la station : 0423004S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			1995								
Commune d'implantation			Anzème								
Lieu-dit			Péchadoire								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			49 (3 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			9								
Nombre d'habitants raccordés			14 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la Creuse					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

STEU N° 32 : Station d'épuration Lotissement Demoranges (Saint Vaury)

Code Sandre de la station : 0423247S0004

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre à sable										
Date de mise en service			2008										
Commune d'implantation			Saint-Vaury										
Lieu-dit			Demoranges										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			40 (2,4 kg DBO ₅ /j)										
Nombre d'abonnés raccordés			11										
Nombre d'habitants raccordés			18 (estimé)										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			6										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau de l'étang de Coudert (BV la Gartempe)										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60							
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60							
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-257_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010
 SERVICE EAU POTABLE
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05.55.41.72.72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500147

AVIS DES SOMMES
 A PAYER

Annexe 2.1 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00--1

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

Pour la commune de : **GUERET**

Prix au m3 = 2,58 € TTC

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
 0
 23000 GUERET

PERIODE : 2ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
EAU GUERET						
Abonnement annuel eau (7064)	1	20,00	1,10	5,50	20,00	
Consommation eau (70111) (de 0 à 50 m3)	50	1,59	4,37	5,50	79,50	
Consommation eau (70111) (de 51 à 150 m3)	70	1,99	7,66	5,50	139,30	
Redevance Pollution Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler A RECEPTION					Total Hors Taxe	266,40
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	14,65
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	281,05
- Référence : 2023-EA-00--1						

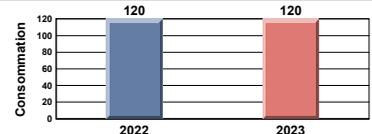
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00217 €/litre

Coût de l'abonnement: 21,10000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
20220101	Y15	Compteur vu	21/12/2022-120	27/06/2023-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 14,65					

Historique de consommation

2022	2023
120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 8003 - Code Budget : 40010

2ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : GUERET

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 1	31/12/2023	Ab. N° 20220101 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 GUERET	X	281,05
	N° Facture		X	
			Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230916_257_23-DE Date de réception préfecture : 05/10/2023	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010
 SERVICE EAU POTABLE
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05.55.41.72.72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500147

AVIS DES SOMMES
 A PAYER

Annexe 2.2 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00--1

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

Pour les communes de :

AJAIN, BUSSIERE DUNOISE, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, JOUILLAT, SAINTE-FEYRE, SAINT-LAURENT, SAINT-LEGER LE G., SAINT-VAURY, SAINT-VICTOR EN M., SAINT-YRIEIX LES B.

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
 0
 23000 GUERET

PERIODE : 2ème Semestre 2023

Prix au m3 = 3,15 € TTC

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
EAU GUERET						
Abonnement annuel eau (7064)	1	20,00	1,10	5,50	20,00	
Consommation eau (70111) (de 0 à 50 m3)	50	1,59	4,37	5,50	79,50	
Consommation eau (70111) (de 51 à 150 m3)	70	1,99	7,66	5,50	139,30	
Redevance Pollution Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler A RECEPTION					Total Hors Taxe	266,40
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	14,65
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	281,05
- Référence : 2023-EA-00--1						

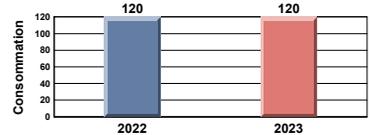
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00217 €/litre

Coût de l'abonnement: 21,10000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
20220101	Y15	Compteur vu	21/12/2022-120	27/06/2023-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 14,65					

Historique de consommation

2022	2023
120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 8003 - Code Budget : 40010

2ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : GUERET

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 1	31/12/2023	Ab. N° 20220101 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 GUERET	X	281,05
	N° Facture		X	

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230916_257_23
 DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037328**

Annexe 2.3 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37328

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
 0 RUE
 23000 SAVENNES

Pour la commune de : **SAVENNES**

Prix au m3 = 3,20 € TTC

PERIODE : 2 ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement SAVENNES						
Part fixe annuelle Assainissement (70613)	1	80,00	8,00	10,00	80,00	
Redevance Assainissement s/consommation (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte (706121)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	348,80
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	34,88
- Identifiant Collectivité : 039436					Total à payer (€) :	383,68
- Référence : 2023--1						

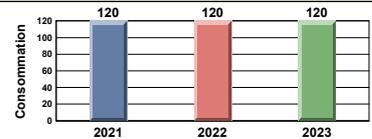
Prix du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement : 88,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
000000000	COMPTEURTEST7	Compteur vu	12/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Assnt : (10 %)					34,88

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8010 - Code Budget : 40013

2 ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAVENNES

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 3	31/12/2023	Ab. N° 000000000 A-FACTURE TEST 0 RUE 23000 SAVENNES	X	383,68
	N° Facture 037328		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230926_257_23 Date de réception préfecture : 05/10/2023	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037326**

Annexe 2.4 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37326

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

A-FACTURE TEST

Adresse de consommation
 0 RUE
 23320 ST SYLVAIN MONTAIGUT

Pour la commune de : **SAINT-SILVAIN MONTAIGUT**

Prix au m3 = 3,22 € TTC

PERIODE : 2 ème semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement SAINT SILVAIN MONTAIGUT						
Part fixe annuelle (70613)	1	83,00	8,30	10,00	83,00	
Redevance Assainissement s/consommation (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance modernisation des réseaux de collecte (706121)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	351,80
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	35,18
- Identifiant Collectivité : 039437					Total à payer (€) :	386,98
- Référence : 2023-EA-00-37326						

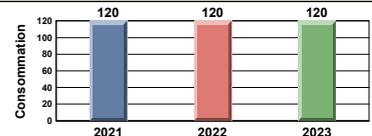
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement: 91,30000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
0000000	COMPTEURTEST11	Compteur vu	12/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A.					Assnt : (10 %) 35,18

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8008 - Code Budget : 40013

2 ème semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : ST SYLVAIN MONTAIGUT



Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 3	31/12/2023	Ab. N° 0000000 A-FACTURE TEST 0 RUE 23320 ST SYLVAIN MONTAIGUT	X	
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230926_257_23 Date de réception préfecture : 05/10/2023	386,98
	037326		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037323**

Annexe 2.5 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37323

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
 0 RUE
 23000 LA SAUNIERE

Pour les communes de :
LA SAUNIERE, MONTAIGUT-LE-BLANC

Prix au m3 = 3,26 € TTC

PERIODE : 2 ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement LA SAUNIERE						
Part fixe annuelle Assainissement (70613)	1	87,00	8,70	10,00	87,00	
Redevance assainissement s/consommation (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte (706121)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	355,80
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	35,58
- Identifiant Collectivité : 039436					Total à payer (€) :	391,38
- Référence : 2023--1						

Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement: 95,70000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
000000000000	COMPTEURTEST1	Compteur vu	12/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Assnt : (10 %) 35,58					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8006 - Code Budget : 40013

2 ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : LA SAUNIERE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 3	31/12/2023	Ab. N° 000000000000 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 LA SAUNIERE	X	391,38
	N° Facture 037323		X	

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230926_257_23
 DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037322**

Annexe 2.6 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37322

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

FACTURE TEST A
 Adresse de consommation
 RUE
 23000 LA BRIONNE

Pour la commune de : **LA BRIONNE**

Prix au m3 = 3,33 € TTC

PERIODE : 2 ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement LA BRIONNE						
Part fixe annuelle Assainissement (70613)	1	95,00	9,50	10,00	95,00	
Redevance assainissement s/consumation (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance modernisation réseau de collecte (706121)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	363,80
Régalez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	36,38
- Identifiant Collectivité : 039436					Total à payer (€) :	400,18
- Référence : 2023--1						

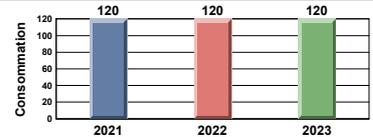
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement: 104,50000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
X12	X12	Compteur vu	11/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Assnt : (10 %) 36,38					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8006 - Code Budget : 40013

2 ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : LA BRIONNE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 1	31/12/2023	Ab. N° X12 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 LA BRIONNE	X	400,18
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230926_257_23-DE Date de réception préfecture : 05/10/2023	
	037322		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037325**

Annexe 2.7 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37325

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

FACTURE TEST A
 Adresse de consommation
 RUE
 23000 SAINT FIEL

Pour la commune de : **SAINT-FIEL**

Prix au m3 = 3,43 € TTC

PERIODE : 2 ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement SAINT FIEL						
Redevance Assainissement s/consommation (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte (706121)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Part fixe annuelle Assainissement (70613)	1	105,00	10,50	10,00	105,00	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	373,80
Régalez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	37,38
- Identifiant Collectivité : 039437					Total à payer (€) :	411,18
- Référence : 2023-EA-00-37325						

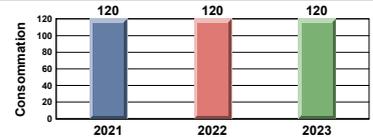
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement: 115,50000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
X21	X21	Compteur vu	12/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Assnt : (10 %) 37,38					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8008 - Code Budget : 40013

2 ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT FIEL



Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 4	31/12/2023	Ab. N° X21 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 SAINT FIEL	X	411,18
	N° Facture 037325		X	

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230926_257_23
 DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037324

Annexe 2.8 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37324

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
 RUE
 23000 SAINT CHRISTOPHE

Pour les communes de :
SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-SULPICE LE GUERETOIS

Prix au m3 = 3,61 € TTC

PERIODE : 2ème semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement SAINT CHRISTOPHE						
Partie fixe annuel assainissement (70613)	1	125,00	12,50	10,00	125,00	
Redevance consommation Assainissement (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance Modernisation des réseaux (70612)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	393,80
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	39,38
- Identifiant Collectivité : 039436					Total à payer (€) :	433,18
- Référence : 2023--1						

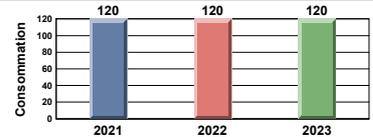
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement: 137,50000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
X15	X15	Compteur vu	11/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Assnt : (10 %) 39,38					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8007 - Code Budget : 40013

2ème semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT CHRISTOPHE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 2	31/12/2023	Ab. N° X15 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 SAINT CHRISTOPHE	X	
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230916_257_23 Date de réception préfecture : 05/10/2023	433,18
	037324		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037321**

Annexe 2.9 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37321

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

A-FACTURE TEST
 Adresse de consommation
 0 RUE
 23320 GARTEMPE

Pour la commune de : **GARTEMPE**

Prix au m3 = 3,70 € TTC

PERIODE : 2 ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement GARTEMPE						
Redevance sur consommation (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance modernisation réseau de collecte (706121)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Partie fixe annuelle assainissement (70613)	1	135,00	13,50	10,00	135,00	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	403,80
Régalez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	40,38
- Identifiant Collectivité : 039437					Total à payer (€) :	444,18
- Référence : 2023-EA-00-37321						

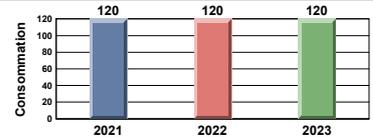
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement: 148,50000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
0000000	COMPTEURTEST10	Compteur vu	09/09/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Assnt : (10 %) 40,38					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8005 - Code Budget : 40013

2 ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : GARTEMPE



Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 3	31/12/2023	Ab. N° 0000000 A-FACTURE TEST 0 RUE 23320 GARTEMPE	X	444,18
	N° Facture 037321		X	

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230926_257_23
 DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013
 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05 55 41 72 72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER**

Annexe 2.10 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00--1

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

Pour la commune de : **ANZEME**

Prix au m3 = 3,84 € TTC

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
 0 RUE
 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS

PERIODE : 2ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Assainissement ANZEME						
Part fixe annuelle assainissement (70613)	1	150,00	15,00	10,00	150,00	
Redevance assainissement s/consommation (70611)	120	2,08	24,96	10,00	249,60	
Redevance modernisation des réseaux (706121)	120	0,16	1,92	10,00	19,20	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	418,80
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	41,88
- Identifiant Collectivité : 039437					Total à payer (€) :	460,68
- Référence : 2023-EA-00--1						

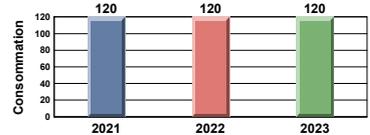
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00246 €/litre

Coût de l'abonnement: 165,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
000000000000	COMPTEUR TEST	Compteur vu	12/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Assnt : (10 %) 41,88					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40013 - Rôle N° 8011 - Code Budget : 40013

2ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT SULPICE LE GUERETOIS

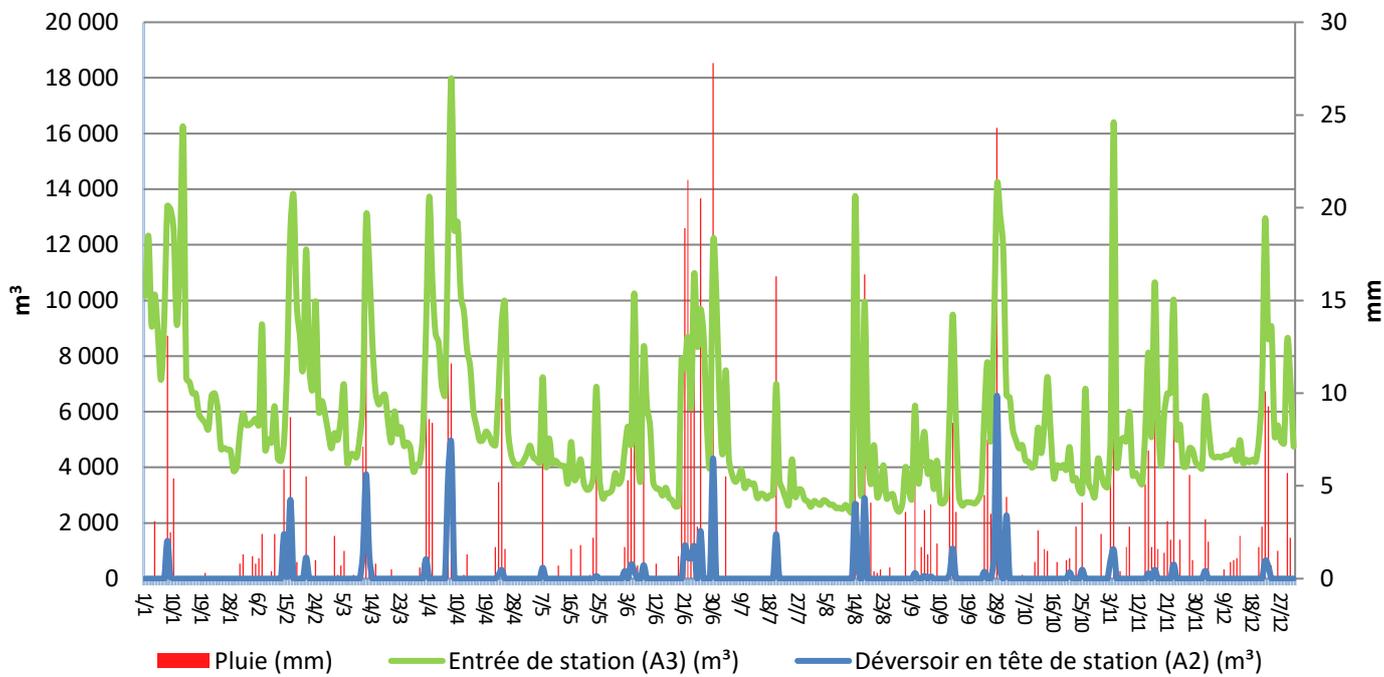
Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 1	31/12/2023	Ab. N° 000000000000 FACTURE TEST A 0 ADRESSE 23000 ANZEME	X	460,68
	N° Facture		X	
			Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230926_257_23 Date de réception préfecture : 05/10/2023	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 3.1 - EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS EN ENTREE ET SORTIE DE LA STATION DES GOUTTES DDE GUERET (Extrait rapport du prestataire 2022)

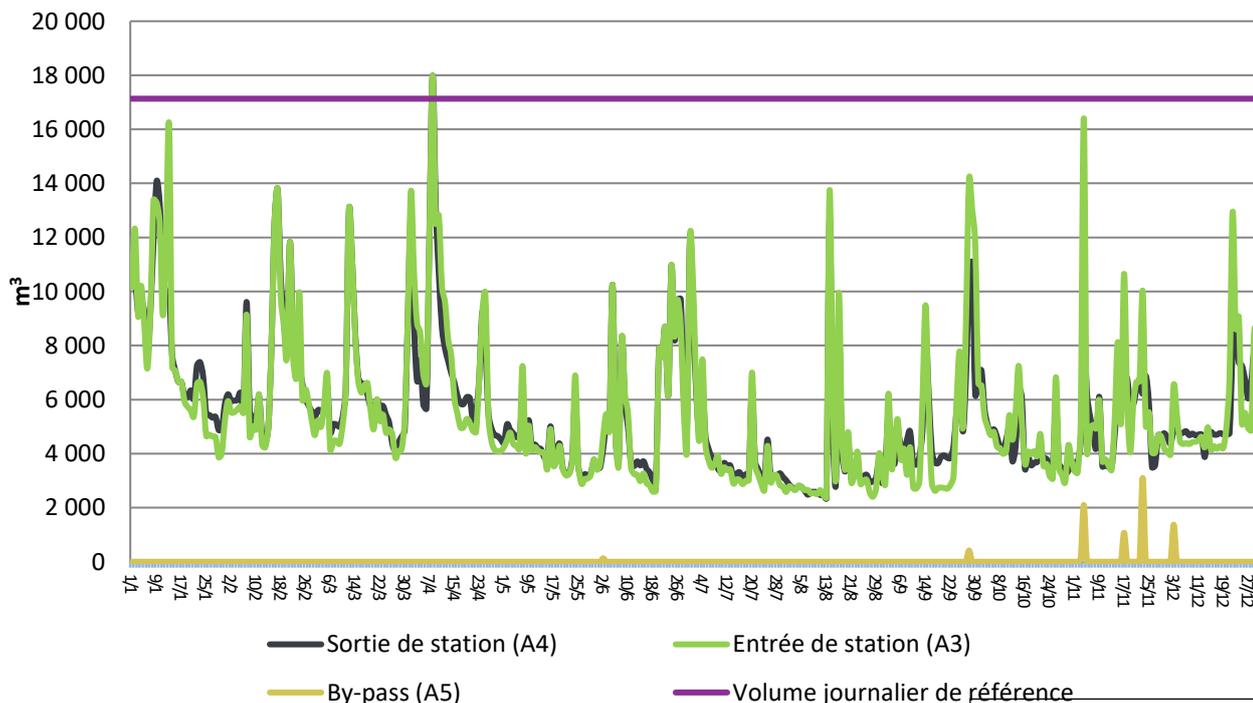
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**ANNEXE 3.1 (suite) - EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS EN ENTREE ET SORTIE
DE LA STATION DES GOUTTES DE GUERET (Extrait rapport du prestataire 2022)**

Mesure	Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2018	615 889	330 327	403 725	331 089	258 073	280 203	129 528	113 253	91 089	100 377	157 145	289 054	3 099 752
	2019	213 897	177 288	194 317	155 083	161 947	172 831	119 469	89 625	106 315	160 878	234 120	318 649	2 104 419
	2020	197 355	276 072	300 513	206 698	316 196	196 120	107 094	121 853	135 419	254 604	167 730	476 829	2 756 483
	2021	348 331	371 425	192 729	138 401	246 152	179 495	215 370	122 074	163 927	135 703	176 697	285 570	2 575 874
	2022	244 363	197 437	183 217	236 045	126 613	173 875	120 427	114 470	156 031	139 832	168 073	169 154	2 029 537
Sortie de station (A4) (m3)	2018	28 569	308 912	337 285	305 443	235 906	238 739	131 917	105 661	97 658	105 798	145 865	223 202	2 264 955
	2019	186 370	151 977	193 695	159 733	167 639	167 885	114 113	85 936	97 886	153 139	224 545	309 718	2 012 636
	2020	205 603,58	268 038	293 198	197 106	289 684	161 268	106 438	121 112	131 231	247 003	159 282	403 865	2 583 828,58
	2021	320 561	362 916	191 062	129 693	236 237	185 865	215 885	118 189,6	154 553,6	131 193,8	172 882	287 372	2 506 410
	2022	247 324	202 084	189 887	227 724	129 189	178 286	123 103,36	109 780	152 719	137 129	157 679	167 920	2 022 824,36
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	24 673	765	8 576	2 284	990	2 869	2 293	879	11	0	861	1 686	45 887
	2019	1 785	5 151	17 678	3 003	6 380	28 846	1 521	553	6 746	3 575	3 294	9 388	87 920
	2020	549	1 383	4 360	9 794	10 747	5 274	204	1 149	2 965	6 499	343	30 179	73 446
	2021	8 285	10 239	601	0	2 496	3 571	5 470	0	2 415	868	0	8 180	42 125
	2022	1 439	5 279	6 255	8 988	489	11 443	1 598	5 915	9 477	2 831	2 740	1 372	57 826
By-pass (A5) (m3)	2021	32 682	19 221	827	0	0	0	1 886	0	0	0	0	3 489	58 105
	2022	0	0	33	0	0	1 210	0	583	416	0	6 388	1 375	10 005
Pluie (mm)	2018	159,8	52,8	73,9	91,2	95,1	96	38,4	22,6	13,9	28,1	51,7	72,7	796,2
	2019	50	21	63,8	44,9	54	99,9	32,1	9,9	43,7	101,7	123,4	90,7	735,1
	2020	55,8	64,3	63	92,9	84,1	80	3,2	54,3	120,5	108,5	21,3	144,5	892,4
	2021	91,7	67,9	48,5	26,8	106	90,9	94,4	29,5	72	45,4	40,9	115,8	829,8
	2022	27,1	35,7	49,6	70,3	21,1	169,7	22,6	48,8	88,1	23,6	77,5	45	679,1

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

ANNEXE 3.2 - POLLUTION ENTRANTE DANS LE SYSTEME DE TRAITEMENT

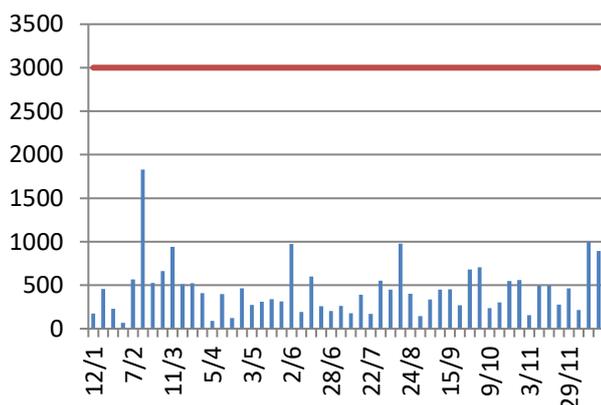
DE LA STATION DES GOUTTES (Extrait rapport du prestataire 2022)

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

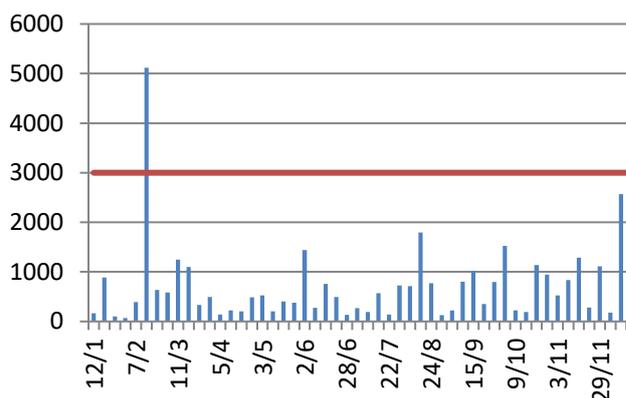
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $F_e \text{ kg/j} = [\text{Concentration réglem. } C_e \text{ (mg/l)} \times \text{Volume réglemen. entrée } V_e \text{ (m}^3\text{)}] / 1000$

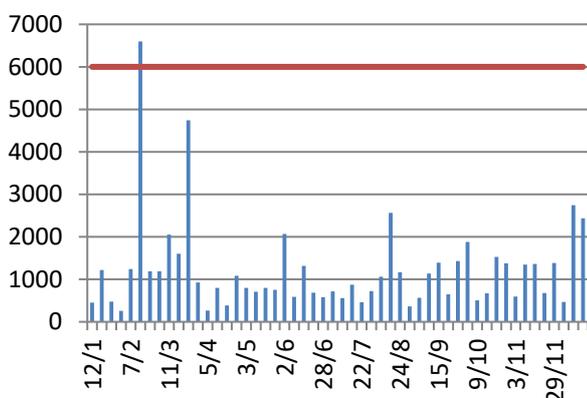
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



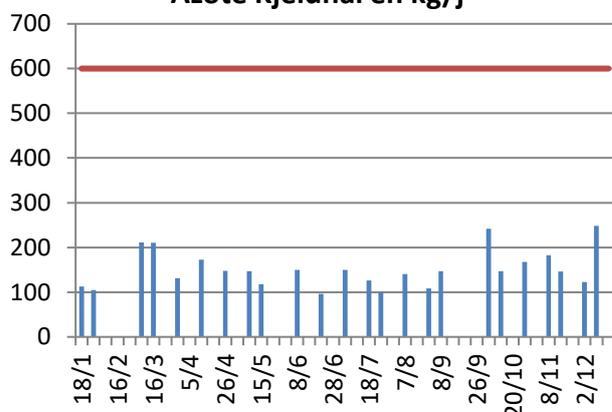
**Charge entrante
MES en kg/j**



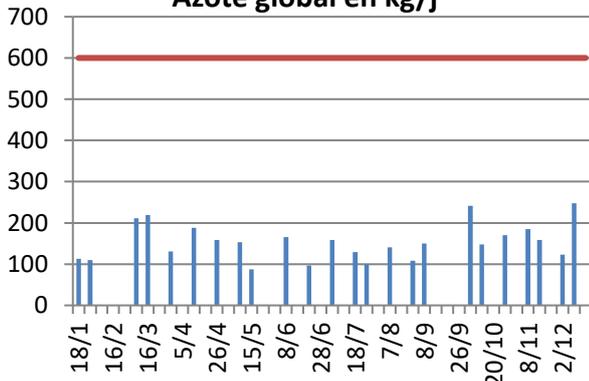
**Charge entrante
DCO en kg/j**



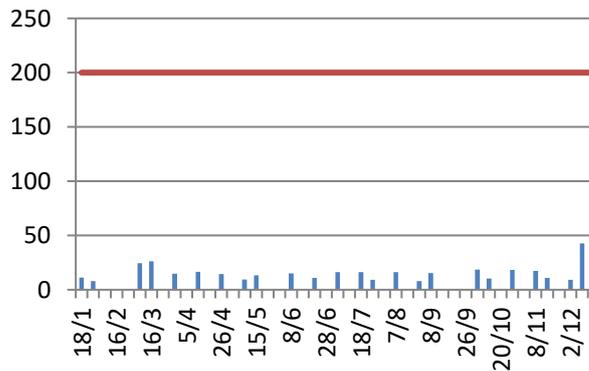
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



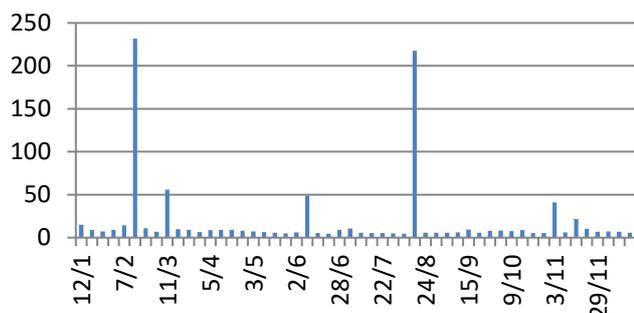
Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

ANNEXE 3.3 - POLLUTION SORTANTE DU SYSTEME DE TRAITEMENT DE LA STATION DES GOUTTES (Extrait rapport du prestataire 2022)

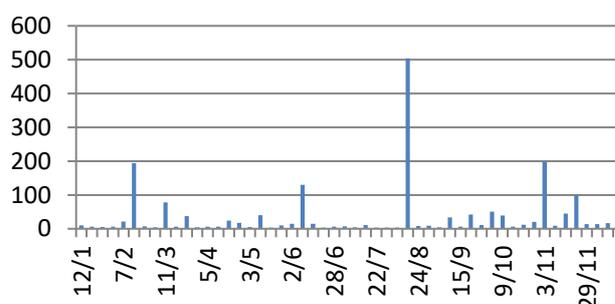
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = [Concentration réglemen. sortie Cs (mg/L) x Volume réglemen. sortie Vs (m³)] / 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

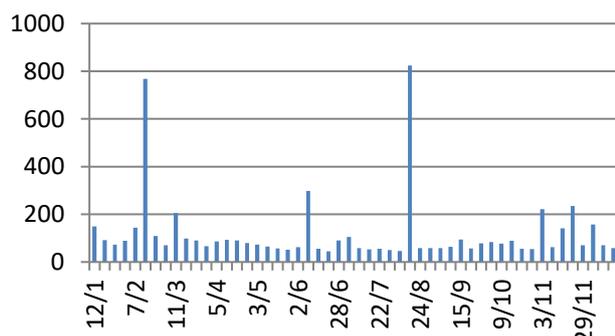
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



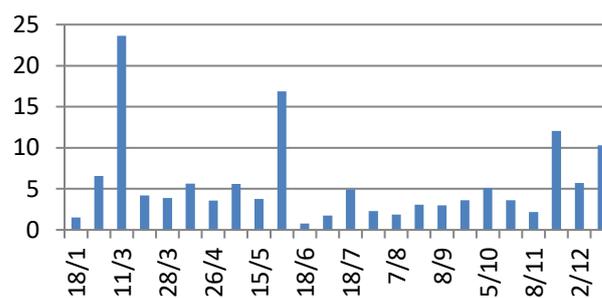
**Charge sortante
MES en kg/j**



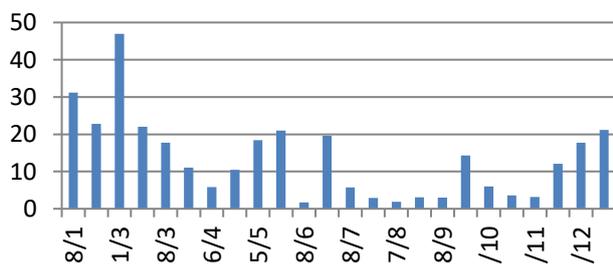
**Charge sortante
DCO en kg/j**



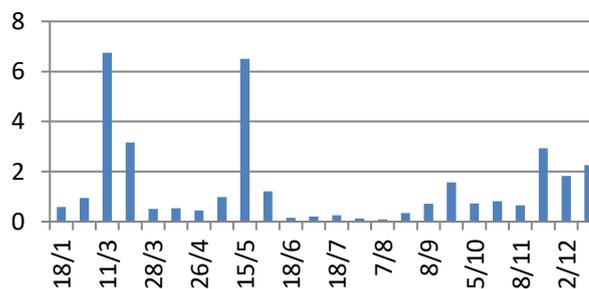
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



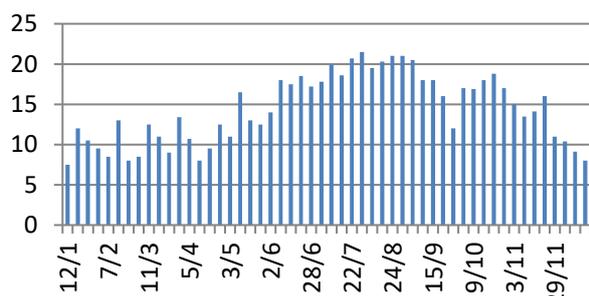
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



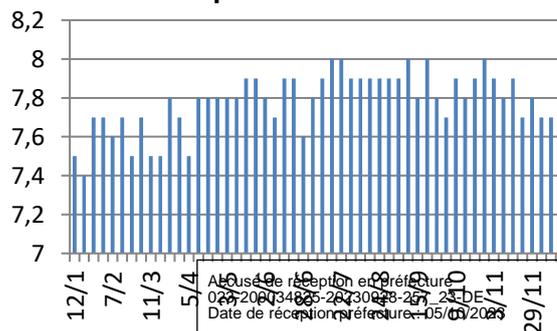
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



Température en sortie en °C



pH en sortie



Absence de réception en préfecture
02/20/2023 14:05-20230828-23-DE
Date de réception en préfecture: 05/03/2023

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

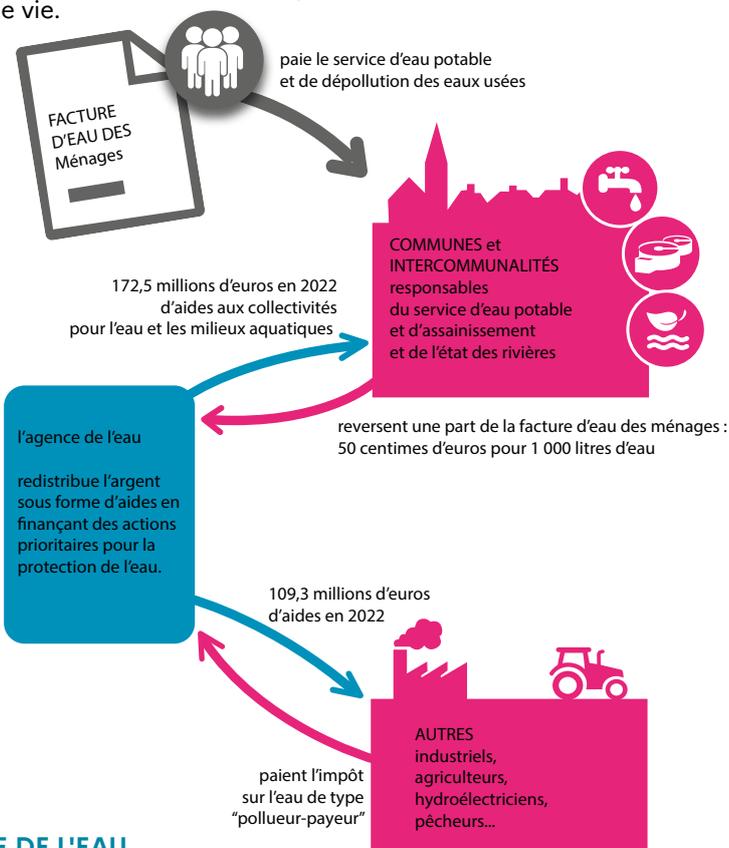
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau ou le délégataire pour la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/2022/03/14/2022-09-28-25-26-23-DE>
Date de réception préfecture : 05/10/2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,65 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



3,28 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



3,18 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



14,12 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



3,73 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



11,46 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



19,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,47 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

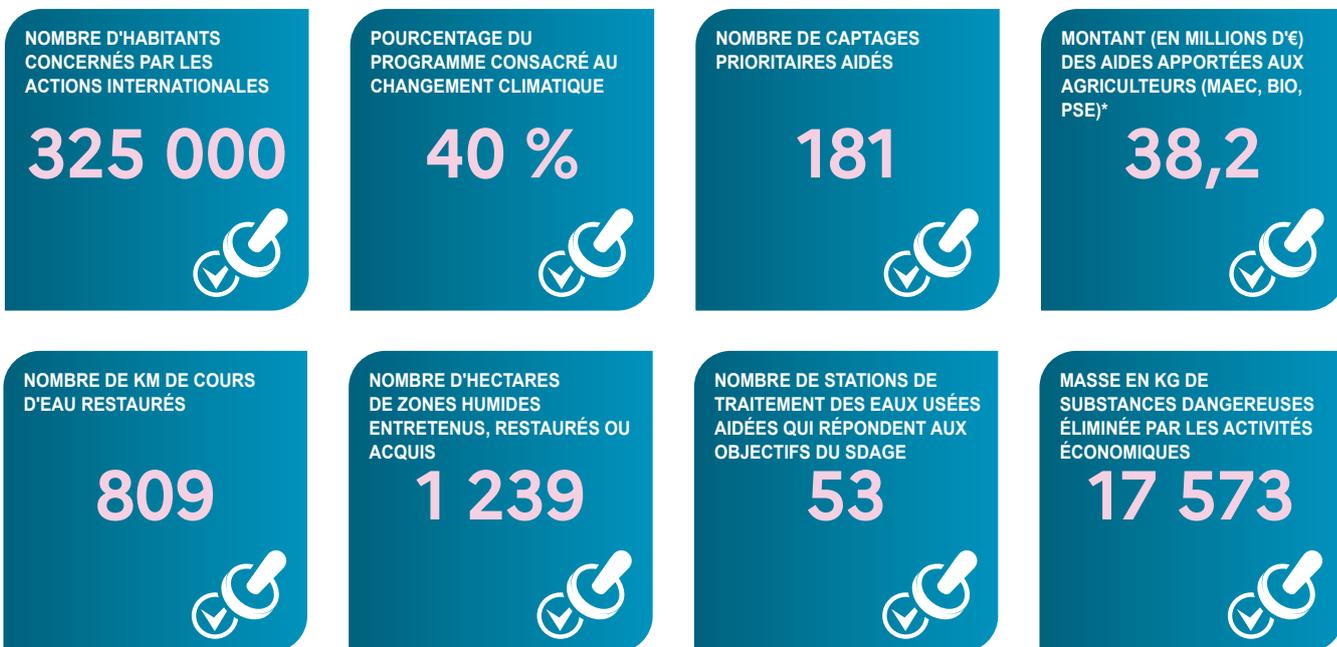
En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

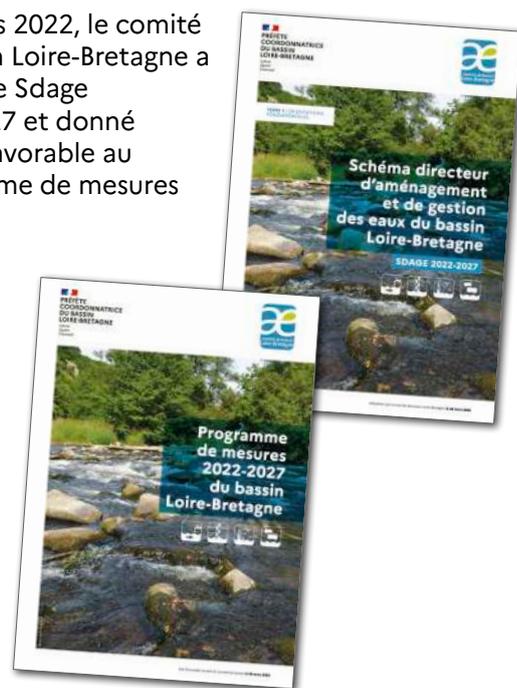
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

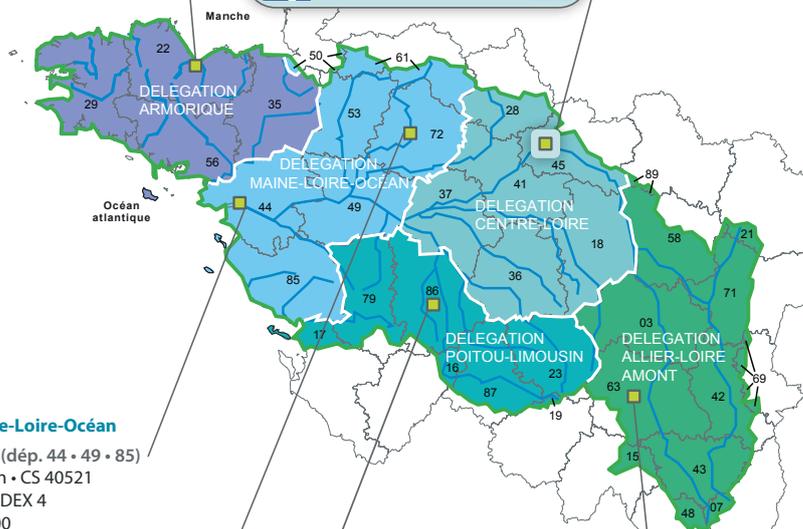
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-257_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

